



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : budget

Question écrite n° 6165

## Texte de la question

M Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'inquiétude actuelle des directeurs et conservateurs d'ecomusees en France. En effet, malgre une augmentation sensible du budget du ministere de la culture pour 1989 (+ 12 p 100), ceux-ci craignent que les nouveaux moyens degages beneficent davantage aux grandes operations parisiennes tres mediatisees qu'aux actions culturelles decentralisees des differentes regions francaises, et cela notamment pour les ecomusees. Le 9e Plan avait permis d'engager une veritable politique de developpement des politiques patrimoniales et culturelles dans de nombreuses regions. Ils souhaitent que le 10e Plan prenne a nouveau en compte l'importance de ces actions locales. Il serait, pour cela, indispensable d'etablir le principe de contractualisation avec signature d'une convention de developpement culturel entre le ministre de la culture et chaque ecomusee, comme c'est deja le cas pour les centres d'action culturelle, chaque convention faisant l'objet d'un cahier des charges specifique negocie chaque annee. Ils souhaitent, afin de rendre cette contractualisatio reellement effective, que la dotation du ministere de la culture en matiere d'investissement ou de fonctionnement represente une part non negligeable de ces budgets d'attribution. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures en ce sens.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la culture a inscrit une dotation de 93 500 000 francs en autorisations de programme pour aider a la creation, l'extension et la renovation des musees de province dans une proportion de 40 p 100 du cout total des operations engagees durant l'annee 1989 pour un montant global de 233 750 000 francs. En outre, une enveloppe de 65 774 000 francs au titre du budget de fonctionnement permet la restauration, la presentation, la mise en valeur de leur collection ainsi que l'animation de ces musees leur permettant ainsi de doubler leurs possibilites financieres pour un budget global d'environ 132 millions de francs. Il est a noter que l'effort de l'Etat en faveur des musees de province a augmente de 17,4 p 100 par rapport a 1988 alors que pour l'ensemble du budget de la culture, l'augmentation ne depasse pas 12 p 100. Ces chiffres traduisent de facon significative l'effort de developpement consacre a la province, auquel s'ajoutant l'aide technique et les conseils scientifiques apportees par l'inspection generale des musees classes et controles notamment en zone rurale, ou un effort particulier a ete fait au titre du secteur experimental pour la conservation du patrimoine ethnographique et des ecomusees. Dans la mesure ou ces demandes correspondent a des collections valables assorties de projets dynamiques et disposant a ce titre d'une structure budgetaire saine, des conventions seront etablies des 1989 afin de soutenir les programmes d'etudes, de collecte et de conservation des collections des etablissements les plus performants. Ces conventions seront renouvelables dans la mesure ou en fin d'exercice les ecomusees transmettront un compte rendu de leurs activites, de l'etat d'avancement des etudes, et du developpement de leurs recherches ethnographiques ainsi que de l'utilisation des credits alloues.

## Données clés

Auteur : [M. Tenaillon Paul-Louis](#)

**Circonscription** : - Union pour la démocratie française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 6165

**Rubrique** : Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 5 décembre 1988, page 3487